

Décision concernant la première question à l'ordre du jour: Emploi mondial et défis sociaux: tendances émergentes et rôle de l'OIT

Le Conseil d'administration a prié:

i) le Directeur général de maintenir et de renforcer la participation de l'OIT au processus du G20, aux travaux d'autres forums économiques internationaux, à l'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), en tenant compte des opinions exprimées pendant la discussion;

ii) les mandants de mener des discussions stratégiques au niveau national sur le renforcement de l'action internationale visant à promouvoir le travail décent, des politiques de relance prioritaires et le cadre de développement durable à plus long terme des Nations Unies, conformément à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

(Document GB.323/HL/1, paragraphe 49, tel que modifié.)